

Scam\*

**RAPPORT** 2004  
**D'ACTIVITÉ**

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles: **JACQUES BARSAC, AGNÈS BERT, ROBERT BOBER (VICE-PRÉSIDENT), CHARLES BRABANT, FRANK CASSENTI, ANGE CASTA (PRÉSIDENT), JEAN-MARIE DROT, MICHEL FOLLIN, CLAUDE LANZMANN, ALAIN DE SÉDOUY.** Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores: **VIOLAINE ANGER, MARTINE KAUFMANN, EMMANUEL LAURENTIN, MARC VOINCHET.** Collège des auteurs de l'écrit: **JACQUES MARSEILLE (TRÉSORIER), OLIVIER WEBER.** Collège des œuvres de commande institutionnelle: **ANDRÉ DELACROIX.** Collège des journalistes: **MICHEL DIARD.** Comité belge de la Scam: **FRANÇOISE WOLFF.**

## LE COMITÉ BELGE (2004-2005)

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles: **SOPHIE BRUNEAU, RENÉ MICHELEMS, ROB ROMBOUT (VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ BELGE), FRANÇOISE WOLFF (PRÉSIDENTE DU COMITÉ BELGE), VIOLAINE DE VILLERS.** Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores: **GRÉGOR BECK.** Collège des auteurs de l'écrit: **THOMAS GUNZIG, CAROLINE LAMARCHE (VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ BELGE), JACQUES SOJCHER, MARIE WABBES, FRANÇOISE WUILMART.** Collège des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques: **BERNARD YSLAIRE.**

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LAURENT DUVILLIER,  
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL - GÉRANT DE LA SCAM, APPROUVÉ  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2005**

**ÉTAIENT PRÉSENTS ANGE CASTA** président, **VIOLAINE ANGER, JACQUES BARSAC, AGNÈS BERT, ROBERT BOBER** vice-président, **CHARLES BRABANT, FRANK CASSENTI, ANDRÉ DELACROIX, MICHEL DIARD, JEAN-MARIE DROT, MICHEL FOLLIN, MARTINE KAUFMANN, CLAUDE LANZMANN, JACQUES MARSEILLE** trésorier, **OLIVIER WEBER, FRANÇOISE WOLFF**

# SOMMAIRE

Editorial du Président (p.2)

Editorial du Délégué Général (p.3)

## **1 / LES AUTEURS DE LA SCAM (P.5)**

Les nouveaux auteurs membres de la Scam (p.6)

Les auteurs membres de la Scam (p.6)

## **2 / LE RÉPERTOIRE, LA PERCEPTION ET LA RÉPARTITION DES DROITS (P.9)**

Les déclarations (p.10)

Les perceptions brutes en 2004 (p.14)

Les répartitions brutes en 2004 (p.16)

Le solde des droits à répartir au 31 décembre 2004 (p.17)

## **3 / LES ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES DE LA SCAM (P.19)**

Le compte de gestion des activités culturelles et sociales (p.20)

L'action culturelle (p.20)

L'action sociale (p.23)

## **4 / LES ACTIONS PROFESSIONNELLES (P.25)**

Au plan international (p.26)

Au plan national (p.28)

Les actions en faveur de la relation auteurs (p.30)

## **5 / LA GESTION DE LA SCAM (P.33)**

Le coût net de la gestion en 2004 (p.34)

## **SCAM BELGIQUE (P.36)**

**Annexe 1 / Comptes de l'exercice 2004**

**Annexe 2 / Perceptions et répartitions 2004 – Les tableaux obligatoires**

**Annexe 3 / Organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs**

**Annexe 4 / Les commissions spécialisées**

# EDITORIAL

# DU PRÉSIDENT

Il y a un an je disais, au début de l'éditorial 2003, que le moment était venu pour un « rapport d'étape ». Aujourd'hui ce qui vous est présenté constitue en réalité le bilan d'une année lourde de travail et de réformes engagées, déjà réalisées ou arrivant à leur terme. Des réformes voulues par les auteurs, élaborées par des auteurs, débattues par l'ensemble de notre communauté et présentées à l'approbation de tous. Jamais un effort de communication et d'échanges aussi important, à Paris, en région et en Belgique, n'a été entrepris.

La Scam a changé d'échelle, elle rassemble aujourd'hui 22 000 membres. Elle a reçu en 2004 des milliers de déclarations d'œuvres des différents répertoires dont 25 000 pour le seul répertoire audiovisuel.

Le 22 mars 2004 le droit de vote a été étendu à l'ensemble des auteurs par voie postale et par voie électronique. Cet **élargissement de la démocratie** a été approuvé par 95 % de ceux qui se sont exprimés.

En décembre 2003 un chantier d'une importance fondamentale a été ouvert : la **réforme du mode de répartition des droits télévisuels**. Il a duré 14 mois. La réflexion a été progressivement élargie au conseil d'administration, à la commission du répertoire audiovisuel, puis à l'ensemble des auteurs au cours de nombreuses réunions, par voie postale et Internet. Des milliers d'informations ont été croisées, 49 simulations ont été effectuées à partir des œuvres diffusées sur l'ensemble d'une année. Un objectif : plus de justice, d'objectivité, de transparence, d'efficacité et de rapidité dans le traitement des dossiers. Une volonté : écarter tout risque de favoritisme.

Reproche formulé par nombre d'entre vous dans le passé. Ce nouveau mode de répartition a été approuvé par le conseil d'administration du 18 mars 2005. Il sera soumis au vote de l'ensemble des auteurs à l'assemblée générale du 1er juin prochain.

Troisième axe majeur du travail effectué en 2004 : le développement de l'**action culturelle de la Scam**. Avec comme préoccupation principale la **reconquête** du terrain perdu dans le domaine de la création, face à la dérive marchande des programmes de la télévision, qu'elle soit privée ou, hélas, publique. Les bourses « Brouillon d'un rêve », permettant la naissance de nouveaux projets, ont été augmentées en nombre et en financement. Les « Etoiles de la Scam » vont peut-être briller, récompensant chaque année de trente à cinquante œuvres nouvelles remarquables, désignées par un jury indépendant et renouvelé. Un « Forum de la Scam », décentralisé en gestation, il permettrait de faire le pont entre la création d'hier et celle d'aujourd'hui.

Ces réformes, j'ai essayé d'en tracer les grandes lignes dans les lettres personnelles que je vous ai adressées au cours de l'automne 2003. D'autres restent à entreprendre.

Ce jour, c'est donc le **bilan de la Scam** qui vous est présenté. Des talents confirmés d'aujourd'hui, des noms prestigieux d'hier, y ont contribué. Une nouvelle génération est en train de prendre des responsabilités pour poursuivre la route avec ambition.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement toute l'équipe administrative de la Scam sans qui ce bilan ne serait pas ce qu'il est. J'ai apprécié sa disponibilité, ses capacités de réaction rapide dans des situations complexes et quelquefois difficiles. Elle constitue un atout majeur de la Scam.

**Ange Casta**

# EDITORIAL

# DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

La France prétend souvent accorder aux auteurs un niveau élevé de protection, inégalé dans le monde, mais hélas on voit bien aujourd'hui que les groupes industriels et financiers du secteur culturel, portés par la libéralisation que souffle la directive Bolkestein, se dirigent vers une politique de reconquête des acquis des auteurs dans un contexte âprement concurrentiel. Face à cette offensive tous azimuts, la Scam a tout au long de l'année 2004 été engagée dans une série d'actions visant à **contrecarrer ces assauts** portés au droit d'auteur. En voici les principales :

- lutte contre le piratage et la contrefaçon, dans le cadre des négociations entre représentants des ayants droit et fournisseurs d'accès Internet (FAI), sous la houlette des pouvoirs publics,
- mobilisation de la Scam aux côtés des journalistes au sein des Assises de la Création Salariée, afin de prévenir un amendement législatif qui introduirait, lors du vote de la loi de transposition sur la société de l'Information, une présomption de cession des droits des journalistes au profit de l'employeur, en présence d'un contrat de travail, aux conséquences radicales,
- établissement d'un régime spécifique de l'œuvre multimédia ne remettant pas en cause les acquis de la gestion collective.

Un autre front de lutte au soutien des auteurs consiste à **développer les autorisations d'exploitation des répertoires protégés** des sociétés d'auteurs, avec l'actualisation des contrats généraux conclus avec les interlocuteurs devenus classiques que sont les diffuseurs hertziens nationaux et l'engagement résolu dans des démarches expérimentales accompagnant les exploitations les plus diversifiées que permettent aujourd'hui les technologies numériques :

- poursuite de la négociation avec les portails généralistes et conclusion de deux accords avec Club Internet et Yahoo,
- contrat conclu avec Free, premier diffuseur de télévision par ADSL,
- pourparlers avec Orange, premier opérateur de téléphonie mobile en France, et avec les opérateurs de vidéo à la demande (Ma ligne TV, ...)
- avancement de contrats sectoriels avec l'Education nationale, en vue d'autoriser l'utilisation des œuvres aux fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche, qu'elles soient audiovisuelles, sonores, écrites ou images fixes,
- négociation d'un avenant avec l'INA pour que les auteurs soient informés en temps réel de la vente ou de la mise à disposition de leurs œuvres, en direction de tous les médias y compris les plus modernes,
- accord proche d'être conclu pour permettre la gestion collective des DVD documentaires, Enfin, l'attribution de n° ISAN, c'est-à-dire l'immatriculation volontaire des œuvres audiovisuelles en vue de maîtriser leur circulation et leur intégrité à l'échelle mondiale, a démarré en France avec la **première agence nationale** ouverte ce 1er janvier 2005, au conseil d'administration de laquelle la Scam est représentée afin de faire entendre la parole des auteurs.

Cette liste d'actions non exhaustive vous montre d'une manière succincte que les services administratifs de votre société n'ont de cesse de suivre tous les dossiers clés qui dessinent le futur, futur, si l'on n'y prend garde, de tous les dangers possibles.

C'est pourquoi votre société doit faire montre de souplesse, de vigilance et de réactivité.

**Laurent Duvillier**



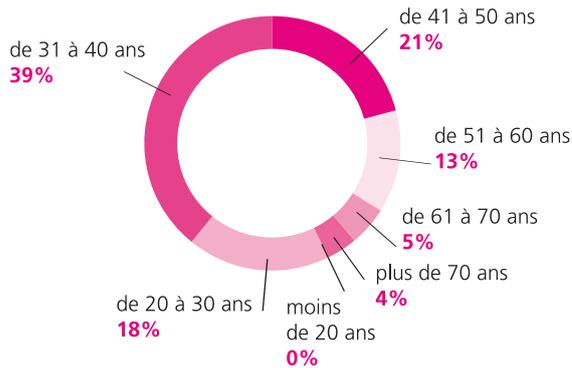
# **LES AUTEURS DE LA SCAM**

**PLUS DE 21 000 AUTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2004.  
PLUS DE 3 500 NOUVEAUX MEMBRES EN 3 ANS.**

## LES NOUVEAUX AUTEURS MEMBRES DE LA SCAM

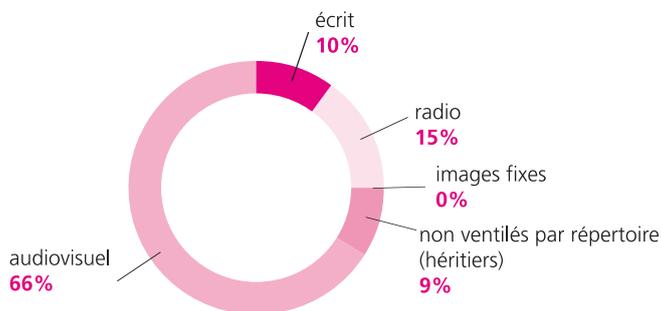
En 2004, la Scam a accueilli **1 165 nouveaux associés**, dont 115 dans notre bureau belge, 37 dans notre filiale canadienne et 109 héritiers. Parmi les 1165 nouveaux membres, **62 % sont des hommes**, **38 % sont des femmes**.

### Ventilation des nouveaux membres par tranche d'âge

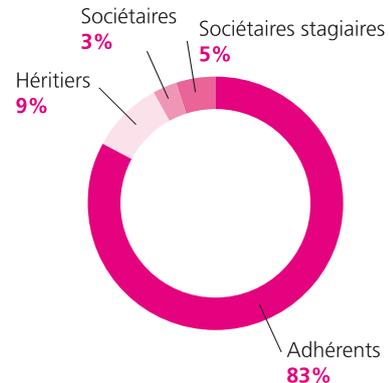


57 % des nouveaux membres ont **entre 20 et 40 ans**, alors que cette tranche ne représente que 24 % de l'ensemble des membres.

### Ventilation des nouveaux membres par répertoire



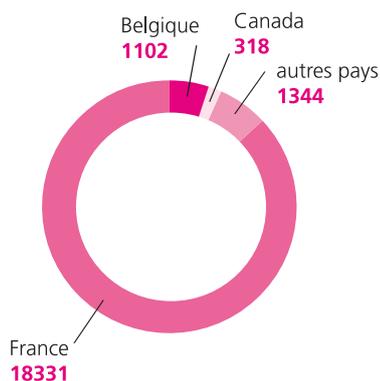
### Ventilation des nouveaux membres par grade



## LES AUTEURS MEMBRES DE LA SCAM

Au 31 décembre 2004, la Scam regroupe **21 095 auteurs**, dont **1 102 membres de notre bureau belge** et **318 de notre filiale canadienne**. Ce chiffre tient compte des 1 165 nouveaux membres ainsi que des traités d'héritier. Les héritiers des auteurs décédés qui n'ont pas encore adhéré à la Scam ne sont pas inclus.

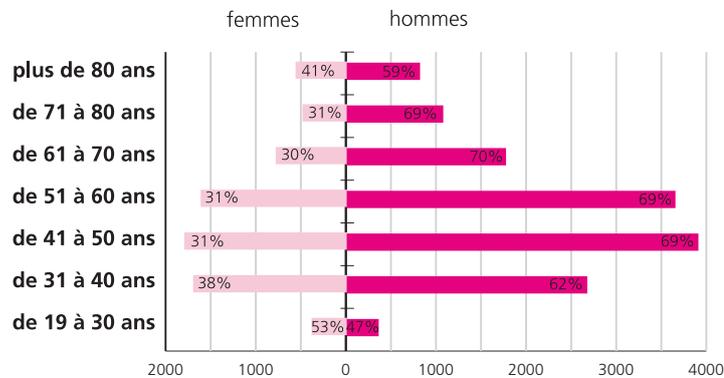
### Les auteurs membres de la Scam à l'étranger



13 % des auteurs membres de la société ont une nationalité autre que française.

# LES AUTEURS DE LA SCAM

## Ventilation des membres par sexe et par tranche d'âge



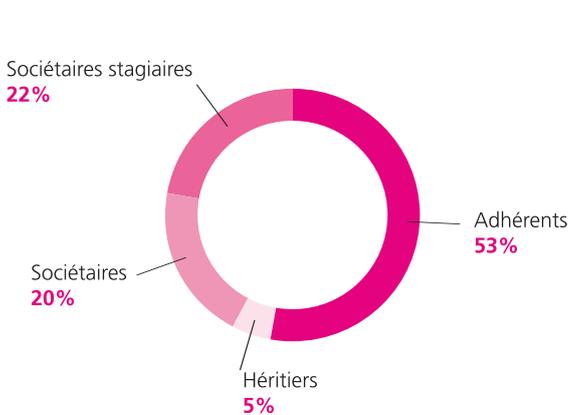
Cette pyramide permet de faire les constats suivants :

- parmi les auteurs membres de la société, 66,08 % sont des hommes et 33,92 % sont des femmes,
- 24 % des auteurs membres sont dans la tranche d'âge 20–40 ans,
- 51 % des auteurs membres sont dans la tranche d'âge 41–60 ans,
- 25 % des auteurs membres sont dans la tranche d'âge 61 ans et plus.

## Ventilation des membres par grade et répertoire

	sociétaires	soc. stagiaires	adhérents	héritiers	Total	% des membres	% des voix
<b>audiovisuel</b>	2 148	2 827	8 528		13 503	64,01 %	54,16 %
télévision	1 872	2 531	7 977		12380	58,69 %	47,61 %
œuvres institutionnelles	166	162	230		558	2,65 %	3,85 %
œuvres électroniques	110	134	321		565	2,68 %	2,70 %
<b>images fixes</b>	107	72	77		256	1,21 %	2,31 %
<b>radio</b>	563	847	1 595		3 005	14,25 %	14,57 %
<b>écrit</b>	1 317	937	980		3 234	15,33 %	28,76 %
presse	178	118	36		332	1,57 %	3,83 %
littérature	1 139	819	944		2 902	13,76 %	24,93 %
<b>non ventilés par répertoire (héritiers)</b>				1 097	1 097	5,20 %	0,20 %
<b>total</b>	<b>4 135</b>	<b>4 683</b>	<b>11 180</b>	<b>1 097</b>	<b>21 095</b>	<b>100</b>	

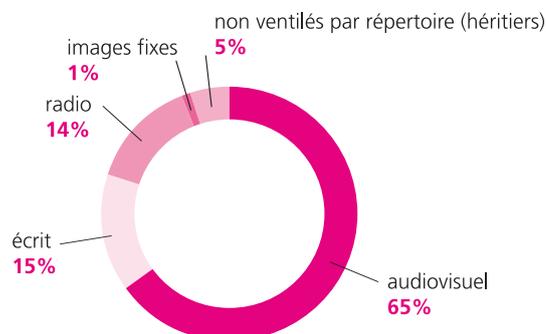
## Ventilation des membres par grade



Variation par rapport à 2003 :

- sociétaires : + 2,66 %
- sociétaires stagiaires : + 1,69 %
- adhérents : + 7,25 %
- héritiers : + 8,19 %

## Ventilation des membres par répertoire



Variation par rapport à 2003 :

- audiovisuel : + 5,62 %
- écrit : + 2,12 %
- radio : + 5,55 %
- images fixes : - 0,78 %
- héritiers : + 8,19 %



# **LE RÉPERTOIRE, LA PERCEPTION**

**ET LA**

# **RÉPARTITION DES DROITS**

**26 000 NOUVELLES ŒUVRES AUDIOVISUELLES DÉCLARÉES.  
DES PERCEPTIONS EN PROGRESSION DE 4,86 % POUR L'ANNÉE  
D'EXPLOITATION EN COURS.  
APRÈS UNE ANNÉE 2003 EXCEPTIONNELLE, UN NOUVEAU RECORD  
POUR LES RÉPARTITIONS : 56,7 MILLIONS D'EUROS.**

## LES DÉCLARATIONS

Au cours de l'année **2004, 25.968 œuvres ont été déclarées pour des exploitations télévisuelles**, toutes chaînes confondues, dont 467 en Belgique et 273 au Canada. Ces déclarations concernaient essentiellement les années d'exploitation 2003 (10 325 œuvres) et 2004 (11 139 œuvres), mais 2 760 (près de 11 %) concernaient encore l'année 2002. Parmi les 10.325 déclarations audiovisuelles reçues en 2004 pour l'année d'exploitation 2003, 53,48 % sont parvenues après le 31 mars 2004, dont 19,99 % concernaient le premier semestre 2003, soit un délai de plus de neuf mois entre la diffusion de l'œuvre et sa déclaration par l'auteur. Ces délais de déclaration trop importants obligent la Scam à être prudente lors de l'élaboration des tarifs prévisionnels et à conserver l'argent nécessaire lors du versement des soldes. Pour l'année 2004 qui fait l'objet de répartitions en 2005 et 2006, la Scam a reçu, au 15 mars 2005, 4 412 déclarations supplémentaires, soit seulement les 2/3 de l'ensemble des nouvelles œuvres exploitées en 2004.

Au titre de l'année d'exploitation 2003, **956 auteurs ont déclaré des œuvres sonores** analysées en 2004 ; pour le même exercice, **1 137 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits**, contre 996 l'année précédente. Les droits de 82 098 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été répartis au titre des diffusions 2003, soit + 21 % par rapport à l'année précédente. Plus de 2 600 lectures radiodiffusées en 2003 ont été réglées aux éditeurs.

Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision. A fin 2004, le nombre des images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits provenant du CFC était de 270 160 images.

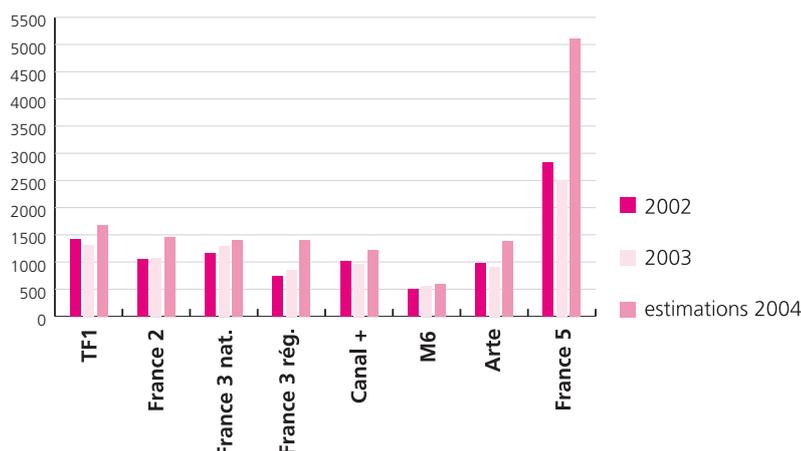
## L'EXPLOITATION DU RÉPERTOIRE DE LA SCAM 1 - EXPLOITATION DES ŒUVRES TÉLÉVISUELLES

### Evolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

**12 767 heures d'œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam ont été diffusées en 2003** sur les sept chaînes hertziennes, soit une augmentation de **11,18 %** par rapport à 2002 en tenant compte des diffusions sur les réseaux numériques de Canal + et de la tranche horaire 14/19h d'Arte.

Si l'on exclut les canaux numériques, l'évolution se traduit par une hausse de 6,5 %.

### Volumes de diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes (hors canaux numériques)



L'année d'exploitation 2002 bénéficie de 2 ans de répartition alors que l'année d'exploitation 2003 n'est répartie que depuis une seule année.

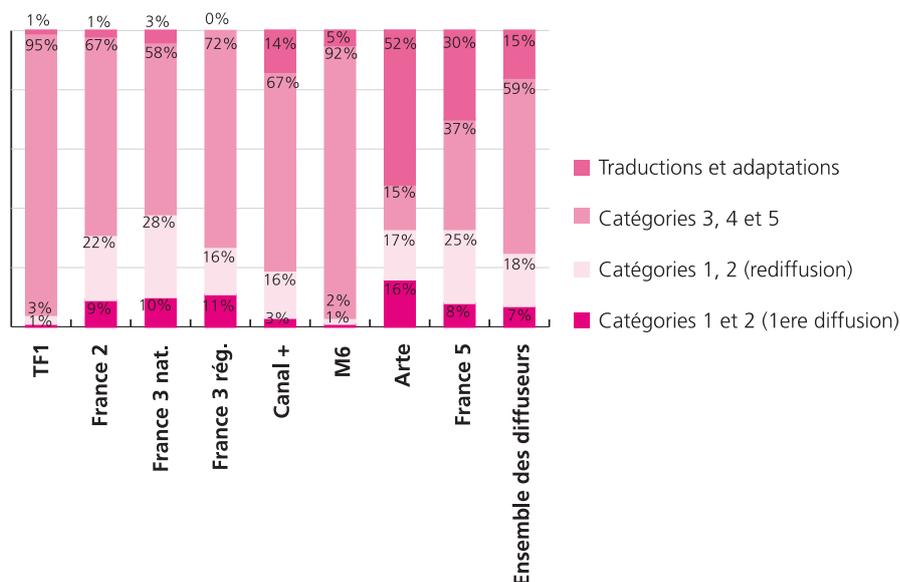
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, toutes les diffusions sur France 5, par voie hertzienne ou câble et satellites, sont désormais prises en compte dans la répartition. Les règles de répartition (prime à la création, rediffusion à chaud, abattement pour rediffusion la nuit) s'appliquent donc à cette chaîne de la même manière que pour les autres diffuseurs hertziens.

Ce changement explique l'augmentation estimée du minutage en 2004.

## Evolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes thématiques

En 2004, 66 chaînes thématiques ont été analysées pour 8 540 heures de diffusion contre 59 chaînes en 2003 pour un volume global de 7 374 heures, soit une augmentation de 15,8 %. Parmi ces 66 chaînes, 51 ont concerné l'année d'exploitation 2003 représentant 6 399 heures de diffusion et 1 474 heures l'année d'exploitation 2002. Le volume de diffusion réparti en 2003 pour l'année d'exploitation 2002 était de 5 646 heures, soit une progression de 13,34 %.

## Classement des œuvres télévisuelles par catégories sur les chaînes hertziennes (hors canaux numériques)



Pour l'exploitation 2003, la proportion des œuvres télévisuelles de catégories 1 et 2 ayant fait l'objet d'une première diffusion ou d'une rediffusion a augmenté dans les programmes de France 2, France 3 national, France 3 régional, M 6 et France 5 tandis qu'elle diminue sur TF1, Arte et Canal +.

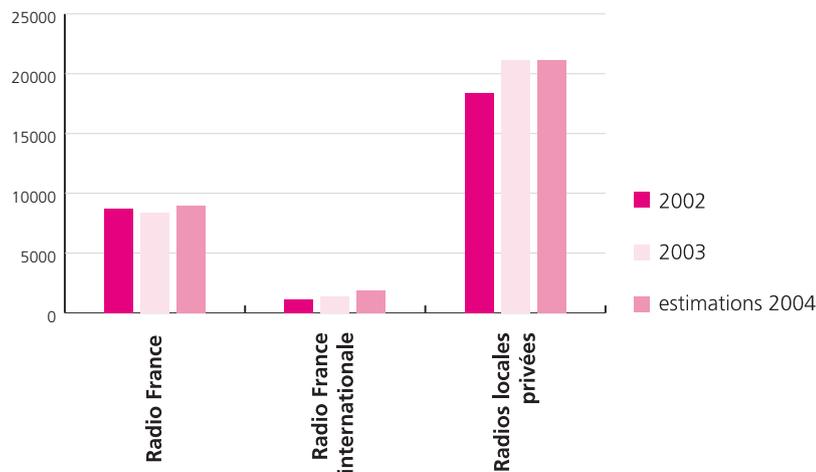
Globalement, on constate une progression des catégories 1 et 2 de 2 points par rapport à 2002. Par ailleurs, le volume horaire représenté par les traductions & adaptations (nouvelle information donnée cette année dans le rapport d'activité) est très important sur Arte compte tenu du caractère franco-allemand de la chaîne, mais aussi sur Canal + et France 5. Cependant, ce volume horaire ne représente que 10 % de sa valeur dans le partage intersocial. Enfin, les répartitions pour des génériques et habillages représentent moins de 1 % du volume global.

## 2 - EXPLOITATION DES ŒUVRES RADIOPHONIQUES

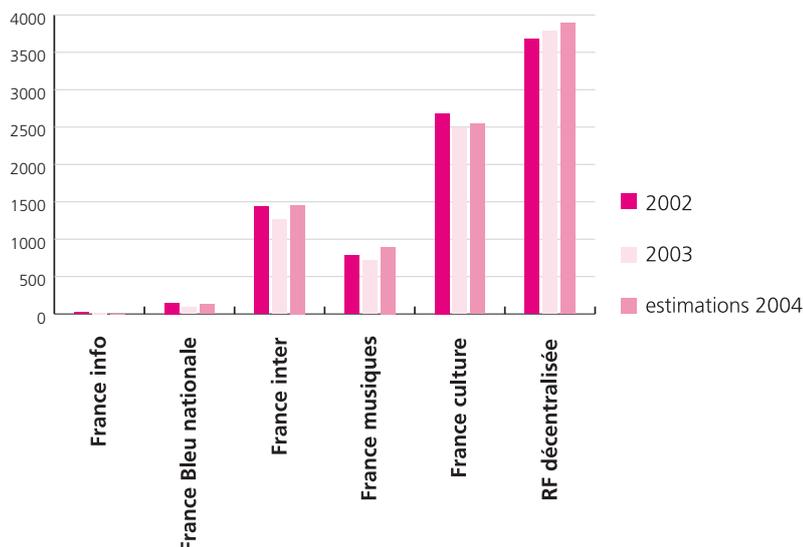
Au titre de l'année d'exploitation 2003, **les droits de 30 823 heures d'œuvres radiophoniques ont été répartis**, en hausse de 16,83 % par rapport à l'année 2002.

Pour le groupe Radio France, 48 chaînes (dont 43 radios locales) ont été analysées, à raison de 8 361 heures. Radio France Internationale représente pour la même période un volume de diffusion du répertoire de 1 343 heures. Le volume exploité par les radios locales privées est de 21 118 heures. Ce chiffre tient compte des multiples diffusions d'œuvres rendues possibles par l'intervention des banques de programmes.

### Evolution globale de la diffusion



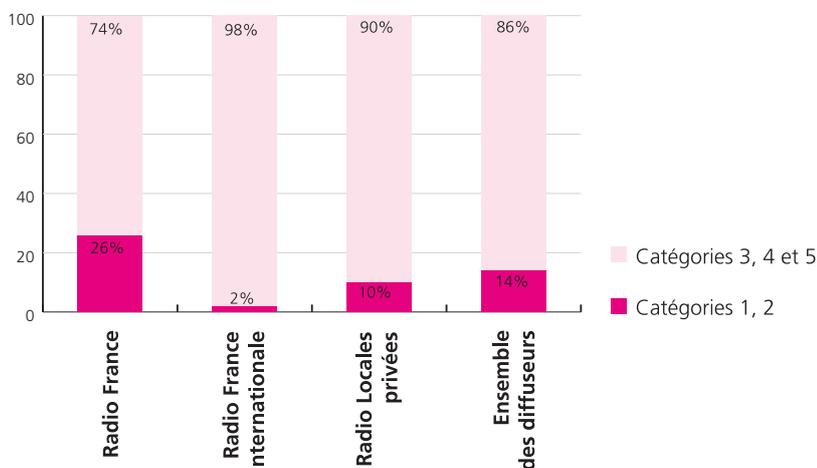
### Evolution détaillée de la diffusion sur Radio France



**L'exploitation de notre répertoire en 2003** progresse de 16,46 % sur Radio France Internationale et de 14,62 % sur les Radios Locales Privées tandis qu'elle **baisse globalement de 4,40 % sur Radio France.**

L'analyse détaillée du poste Radio France permet de constater une augmentation de 3,05 % sur les antennes de Radio France décentralisée. L'exploitation sur les autres chaînes du groupe accuse une baisse de 12,47 % sur France Inter, de 7,22 % sur France Culture, de 8,25 % sur France Musiques, de 37,20 % sur France Bleu Nationale et de 24,17 % sur France Info.

Classement des œuvres radiophoniques par catégories



Sur l'ensemble des radios, en 2003, les catégories 1 et 2 représentent 14 % du temps réparti, soit une légère augmentation (+ 1 point) par rapport à 2002. Leur proportion a légèrement augmenté sur les Radios Locales Privées (+ 1,5 point) ainsi que sur Radio France (+ 1 point). Elle se stabilise sur Radio France Internationale.

### 3 - EXPLOITATION DU RÉPERTOIRE DE L'ÉCRIT

#### 3 - 1 Exploitation des œuvres littéraires

L'exploitation des œuvres littéraires consiste principalement en des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. Elles sont donc prises en compte dans les œuvres audiovisuelles déclarées.

En 2004, la Scam a réparti 879 674,95 € directement aux auteurs dont 315 456,32 € au titre de la reprographie.

La Scam a également réparti 554 723,20 € aux éditeurs au titre de l'exploitation des œuvres littéraires. Les éditeurs membres de la SCELf (Société civile de l'édition littéraire française) ont perçu 81 % de cette somme, soit 451 079,27 €.

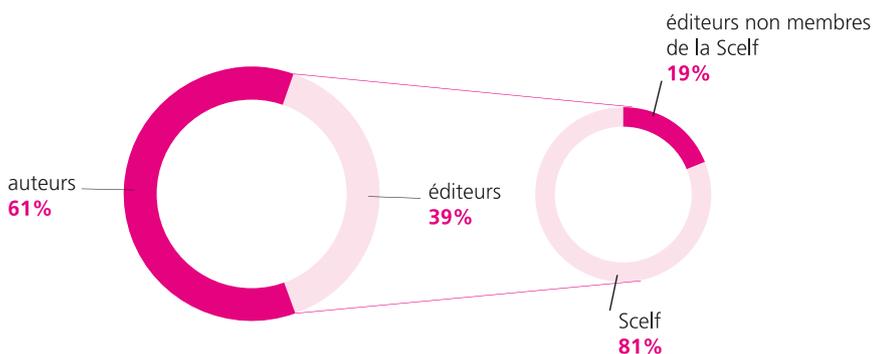
#### 3 - 2 Exploitation des œuvres journalistiques de presse écrite

Il s'agit de la ré-exploitation sur des sites Web et cédéroms des œuvres des journalistes de VNU et du Groupe Liaisons.

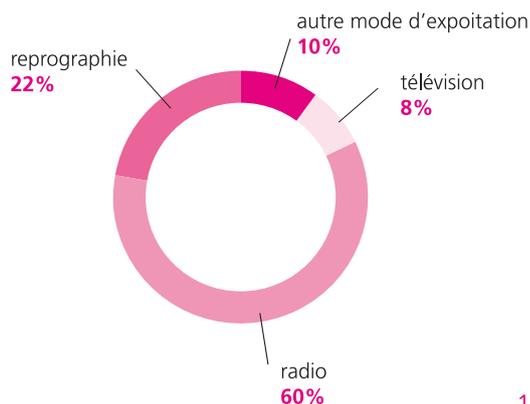
En 2004, 56 014,53 € ont été répartis à 407 auteurs :

- Pour le site VNUnet.fr, 29 839,03 € ont été répartis entre 96 auteurs,
- Pour le Groupe Liaisons, 22 489,85 € ont été répartis pour la reproduction sur cédéroms et 3 685,65 € pour la diffusion en ligne soit au total 26 175,50 € répartis à 311 auteurs.

Répartition de l'écrit par ayants droit



Répartition de l'écrit par mode d'exploitation



## **4 - EXPLOITATION DES IMAGES FIXES**

Durant l'année 2004, la Scam a réparti au titre de l'exploitation des images fixes utilisées à la télévision :

– 51 898,18 € pour 1 427 photos

– 84 117,8 € pour 3 101 dessins

ainsi que 6 235,53 € au titre de la reprographie, soit un total de 142 251,51 €.

## **LES PERCEPTIONS : UNE AUGMENTATION DE 4,86 % POUR L'ANNÉE D'EXPLOITATION EN COURS**

Les principales sources de perception des droits par la Scam :

### **Les contrats généraux de représentation avec les diffuseurs**

Une rémunération globale, exprimée en pourcentage des recettes du diffuseur, est fixée et versée aux sociétés d'auteurs, qui ont la charge de la répartir entre l'ensemble de leurs ayants droit. Lorsque plusieurs sociétés d'auteurs ont conclu ensemble un contrat avec un diffuseur, une négociation intersociale conduit à l'établissement des règles permettant d'opérer un partage des perceptions entre elles.

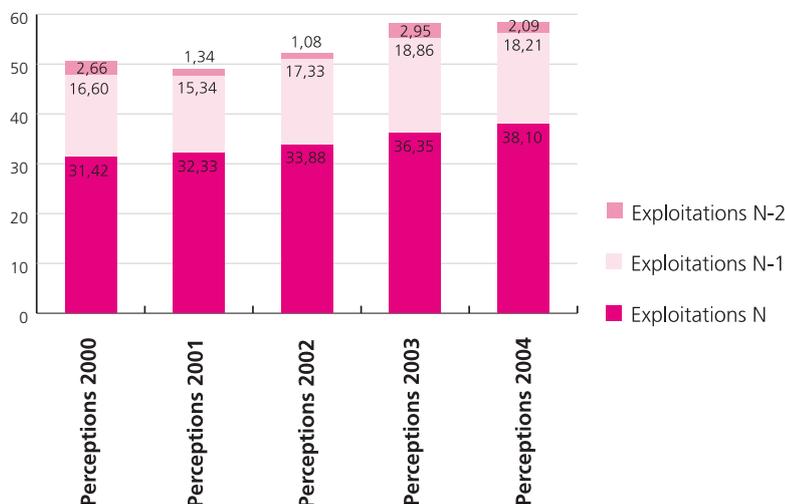
### **La copie privée**

Cette redevance, assise sur la vente de supports vierges, est collectée par deux organismes, Copie France pour la copie privée audiovisuelle et Sorecop pour la copie privée sonore, qui regroupent l'ensemble des ayants-droit – auteurs, artistes-interprètes et producteurs.

### **La reprographie**

Le CFC est la société agréée par le ministère de la Culture pour procéder à la perception et à la répartition entre auteurs et éditeurs des droits dus au titre des photocopies d'œuvres. Le versement des droits revenant aux auteurs s'opère par l'intermédiaire des éditeurs, sauf lorsque les perceptions ne sont pas documentées, auquel cas ce sont les sociétés d'auteurs qui interviennent pour le compte des auteurs les ayant mandatées à cet effet.

## Perceptions par année d'encaissement à la Scam en M€



Les encaissements de droits d'auteur enregistrent une hausse de 0,42 % par rapport à 2003.

**Les perceptions au titre de l'année d'exploitation en cours augmentent de 4,86 % par rapport à 2003.** En 2003, les perceptions des chaînes hertziennes avaient connu une progression de 6,56 %, due principalement à la régularisation des années 2000, 2001 et 2002 de France 5. L'augmentation constatée pour l'année en cours est essentiellement due à la fluctuation des partages intersociaux, la perception étant dépendante de l'augmentation du chiffre d'affaires de la chaîne et de la représentativité des répertoires de chaque société signataire sur celle-ci. Ainsi, pour la Scam, les encaissements sont en progression pour France 3 et M6, en baisse pour TF1 et France 2 et stables pour Canal+, Arte et France 5.

Par ailleurs, la Scam a reçu des règlements complémentaires des opérateurs du câble, ainsi qu'une régularisation pour Arte au titre des années 2002 à 2004.

## Présentation des perceptions par mode d'exploitation

(Voir détail en annexe 2 – page 7)

Mode d'exploitation	2003		2004	
	€	%	€	%
télévision	43 299 081	74,5	43 342 893	74,2
radiophonie	5 300 131	9,1	4 990 842	8,5
télévision et radiophonie (*)	7 970 041	13,7	8 977 875	15,4
vidéogrammes et phonogrammes	237 361	0,4	109 684	0,2
support graphique	863 325	1,5	640 551	1,1
multimédia	146 682	0,3	60 288	0,1
récitation publique	73 559	0,1	73 257	0,1
autres exploitations	267 924	0,5	209 675	0,4
<b>total</b>	<b>58 158 104</b>	<b>100</b>	<b>58 405 065</b>	<b>100</b>

(\*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellites en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition. Pour mémoire en 2002 la télévision représentait environ 95 % de ce poste et la radio 5 %.

## LES RÉPARTITIONS : UNE AUGMENTATION DE 24 % POUR L'ANNÉE D'EXPLOITATION EN COURS

Les répartitions en 2004 enregistrent une hausse de 0,95 % par rapport à 2003.

La Scam poursuit le développement de ses outils d'analyse de la documentation et de l'exploitation des œuvres commencé en 2002. Ceci permet d'améliorer encore le traitement des répartitions. En perfectionnant l'analyse de l'exploitation, en affinant le calcul des tarifs prévisionnels, la Scam a fortement augmenté (+ 24 %) le montant des répartitions au titre de l'année d'exploitation en cours (2003 versé en 2004). Elle poursuivra ces développements en 2005 et 2006 afin de confirmer cette dynamique et à terme de réduire significativement les délais de mise en répartition. Bien que le volume des répartitions des exploitations de l'année N-2 ait également augmenté de près de 10 % par rapport à 2003, il n'est pas significatif car il concerne essentiellement des compléments et des soldes de répartition relatifs aux chaînes du câble et des satellites pour les années 1999 à 2001 (ces compléments ne concernant que les chaînes du câble ayant déjà fait l'objet d'une analyse complète et des répartitions prévisionnelles correspondantes). Par ailleurs, les sommes reçues du CFC en 2003 au titre de la reprographie ont fait l'objet d'une répartition en 2004.

### Répartitions brutes en 2004 en M€



### Présentation des répartitions par mode d'exploitation

(Voir détail en annexe 2 – page 8)

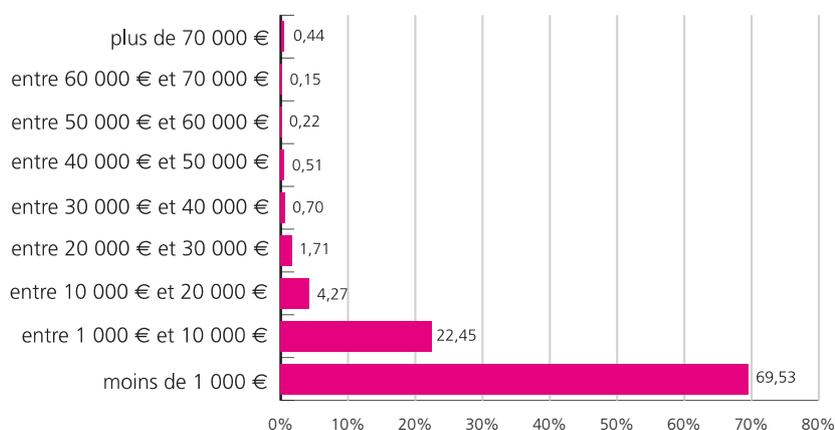
Mode d'exploitation	2003		2004	
	€	%	€	%
télévision	40 081 525	71,4	42 311 430	74,7
radiophonie	4 752 527	8,5	5 371 542	9,5
télévision et radiophonie (*)	10 009 171	17,8	6 708 381	11,8
vidéogrammes et phonogrammes	310 218	0,6	-1 687	-0
support graphique	778 776	1,4	766 561	1,4
multimédia	58 350	0,1	135 833	0,2
récitation publique	25 970	0,0	68 984	0,1
autres exploitations	109 949	0,2	161 892	0,3
remboursement de retenue statutaire	0	-	1 135 820	2,0
<b>total</b>	<b>56 126 486</b>	<b>100</b>	<b>56 658 757</b>	<b>100</b>

(\*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellites en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition. Pour mémoire en 2002 la télévision représentait environ 95 % de ce poste et la radio 5 %.

# LE RÉPERTOIRE, LA PERCEPTION ET LA RÉPARTITION DES DROITS

## Répartition des revenus nets imposables (suivant déclaration annuelle des traitements et salaires) par nombre d'ayants droit.

Ventilation par tranche de revenus nets entre les 17 170 associés bénéficiaires des répartitions effectuées en 2004.



## SOLDE DES DROITS À RÉPARTIR AU 31 DÉCEMBRE 2004

La Scam a poursuivi ses efforts pour réduire le solde des droits à répartir.

**Au 31 décembre 2003, le montant des droits à répartir pour les années antérieures à 2002 s'élevait à 14 millions €.** Un an plus tard, au 31 décembre 2004, le montant de ces mêmes droits n'était plus que de 10,6 millions €, **soit une diminution de près de 25 %.**

Durant l'année 2005, la société continuera son effort pour réduire le montant des droits restant à répartir pour les années 2002 et antérieures.

33

# **LES ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES DE LA SCAM**

## LES COMPTES DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES EN 2004

<b>charges d'action sociale</b>	<b>444</b>	<b>produits d'action sociale</b>	<b>485</b>
pensions	412	prélèvements diffuseurs (1,20 %)	457
fonds de solidarité	32	droits assistance journaux	1
<b>excédent au 31/12/2004</b>	<b>41</b>	SDRM (Art. 8) (2001-2002)	26
		divers	1
<b>charges d'action culturelle (détail annexe 1)</b>	<b>751</b>	<b>produits d'action culturelle</b>	<b>1 436</b>
<b>1 - création d'une œuvre et première fixation</b>	<b>324</b>	télévision	602
bourses d'aide à la création	324	radio	202
<b>2 - promotion de la création</b>	<b>414</b>	produits SDRM	6
activités Scam	46	à déduire copie privé Scelf 2004	-9
soutien des festivals	196	irrémunérables années antérieures à 1993	544
prix	69	irrémunérables 1993	91
autres	103		
<b>3 - diffusion de l'information sur la création</b>	<b>13</b>		
<b>4 - soutien à la formation des auteurs</b>	<b>0</b>		
<b>excédent théorique au 31/12/2004</b>	<b>685</b>		
<b>total</b>	<b>1 921</b>	<b>total</b>	<b>1 921</b>

Montants en milliers d'Euros

### L'ACTION CULTURELLE

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de répartition des droits de consacrer 25 % du produit de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes.

A ces sommes viennent s'ajouter les droits de plus de dix ans n'ayant pu être répartis. La Scam valorise, dans l'accomplissement de cette obligation, l'ensemble de son répertoire composé des œuvres documentaires de l'audiovisuel et des répertoires sonore, écrit, multimédia, images fixes. La Scam a consacré, du 1er janvier au 31 décembre 2004, la somme de **751 119 € à l'aide à la création et à la promotion des œuvres.**

#### 1/ L'aide à la création

Attribuées par des jurys d'auteurs renouvelés chaque année, les bourses d'aide à la création, appelées *Bourses Brouillon d'un Rêve*, aident financièrement les auteurs, contribuant de façon directe à la naissance d'œuvres audiovisuelles, multimédias, institutionnelles, radiophoniques et littéraires. Elles permettent l'éclosion de sujets ambitieux et originaux et sans doute de nombreuses œuvres ne verraient pas le jour sans cette aide. **48 projets audiovisuels ont été aidés en 2004. Depuis 1993, 350 projets ont été soutenus dont 77 % ont abouti et 60 % ont été diffusés à la télévision.**

# LES ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES DE LA SCAM

## 2/ Activités Scam

Depuis la création des *Mardis de la Scam* en 1989, jusqu'à aujourd'hui, dans sa propre salle de projection ou à l'extérieur, la Scam n'a cessé de présenter des œuvres audiovisuelles, sonores, littéraires et photographiques, en présence de leurs auteurs.

Les œuvres contemporaines (avant-premières) alternent dans ces programmes avec les œuvres du patrimoine (*Les Yeux et la mémoire*), dans un dialogue de générations d'auteurs et la découverte de différents styles d'écriture.

En 2004, cette politique a été marquée entre autres, par la remise du Grand Prix pour l'ensemble de son œuvre à Pierre Dumayet qui a fait l'objet d'une *soirée-montage* d'images et d'entretiens, conçue et animée par Kathleen Evin. Serge Viallet a, quant à lui, préparé un hommage à Henri de Turenne centré sur son travail de cinéaste historien. D'escale en escale, d'Asie en Belgique, de Berlin au Portugal, l'association d'auteurs « Gulliver » a eu plusieurs cartes blanches pour proposer des documentaires. Peter Knapp a présenté ses films sur l'histoire de la photographie, et, enfin, pour dynamiser son « aide à la création » et aider les jeunes auteurs, la Scam a organisé plusieurs soirées de projection et de rencontres autour des lauréats des bourses *Brouillon d'un rêve*.

Une initiative pédagogique nouvelle a vu le jour en 2004, les Forums d'information :

- **La réforme du Cosip** (l'un des éléments-clés du système d'aide à la création – actes du débat sur [www.scam.fr](http://www.scam.fr), rencontre organisée avec l'aide de l'Association Scam-Vélasquez).
- **Les chaînes thématiques** (rencontre avec les responsables éditoriaux des principales chaînes).
- **Le nouveau monde numérique** (les enjeux de la création devant l'inévitable évolution des missions de la télévision publique).

Programmées sur le thème *Les images du sonore*, les Nuits de la Radio (en partenariat avec l'INA et Radio France), ont offert à Paris, à Lussas et à Brest (au sein du Festival *Longueur d'Ondes*), des itinéraires de voyages, les *Microfilms* de Serge Daney, des récits de Claude Villers, quelques échantillons d'*Histoires de peintures*, la série-culte de Daniel Arasse sur France Culture ; en un mot, un panorama d'expériences sonores du documentaire radiophonique.

Enfin, la Scam a exposé à la Maison des auteurs, avenue Vélasquez, les photographies de Philip Blenkinsop lauréat du prix Scam Roger Pic 2004, un témoignage rapporté du Laos sur le peuple Hmong martyrisé ainsi que les trois autres portfolios distingués par le jury.

### **3/ Le soutien des festivals**

Depuis longtemps partenaire des principaux festivals de documentaire en France (Fipa, Etats Généraux du film documentaire à Lussas, Cinéma du Réel, etc...) la Scam a voulu, pour la première fois, soutenir un jeune festival de radio à Brest : le Festival *Longueur d'Ondes*. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles a choisi d'accorder en 2004, la plus grande attention à la diffusion des œuvres à travers le réseau alternatif et culturel.

Grâce à une ligne budgétaire spécifique, la Scam a pu développer une politique d'aide directe aux auteurs, pour leur permettre de présenter leurs œuvres dans les plus grands et les plus petits festivals, les médiathèques, salles de cinéma, etc... Citons par exemple le Festival de Cannes, les Rencontres de Brive, le Salon des refusés au Forum des Images (en collaboration avec Addoc), les Rencontres internationales de cinéma de Paris, Champ-Contrechamp, le Festival Etonnants Voyageurs à Saint Malo, le Café des images à Hérouville Saint-Clair, le Festival d'animation d'Annecy, Paris Cinéma, le FID à Marseille, Utopia en Avignon, Résistances à Foix, Gindou, le Festival Méditerranéen de Montpellier, Traces de Vies à Clermont-Ferrand, Comptoir du Doc, Doc'Ouest en Bretagne, etc...

### **4/ Les prix annuels de la Scam**

Un travail de sélection est conduit tout au long de l'année par les auteurs des commissions pour distinguer les œuvres les plus réussies au sein de chaque répertoire (sur [www.scam.fr](http://www.scam.fr) tous les noms des lauréats). Cette mise en lumière de certains auteurs par leurs pairs permet à de jeunes auteurs de gagner en notoriété et pour des auteurs confirmés d'être consacrés au terme d'une carrière.

### **5/ En Belgique**

De son côté, la Scam Belgique a poursuivi son programme de bourses, soutien essentiel aux auteurs dans les moments où, seuls, ils affrontent les conditions difficiles de la production et de la diffusion.

Destinées aux auteurs de tous les répertoires, ces bourses sont accordées tout au long de l'année. En ce qui concerne l'audiovisuel, ces bourses permettent le sous-titrage de documentaires et la présence des auteurs dans des festivals internationaux. Pour les auteurs littéraires, la Scam Belgique a mis en place de nouvelles bourses destinées notamment aux auteurs de BD, pour un travail de « relecture accompagnée » d'une œuvre.

Dans le même esprit d'aide aux auteurs, la Scam Belgique a participé au fonds de relance de la création sur les ondes de la RTBF (service public) en consacrant une part du budget culturel à des bourses de création pour des documentaires radiophoniques. La Scam Belgique a pu développer des collaborations fructueuses avec plusieurs manifestations dont *Filmer à Tout Prix* et *Leuven Kort*.

La Scam Belgique a également poursuivi la mise au point de sa plate-forme de promotion des auteurs, BELA, ([www.bela.be](http://www.bela.be)) la bibliothèque en ligne dont elle est l'initiatrice. La mise en ligne de pages de présentation de plusieurs centaines d'auteurs est prévue dans le courant de l'année 2005.

# LES ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES DE LA SCAM

## L'ACTION SOCIALE

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

### **1/ un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs.**

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration.

En 2004, la Scam a aidé 18 auteurs pour un montant de 32 200 € dont 4 000 € de prestations d'une assistante sociale, soit une moyenne de 1 566 € (+ 36 %). Le nombre de bénéficiaires est sensiblement le même qu'en 2003.

### **2/ le versement d'une pension aux auteurs.**

Pour bénéficier de ces allocations, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans.
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3 659 €.

En 2004, la Scam a versé 411 607 € au titre de la pension à 435 bénéficiaires (+ 27 %).

Le montant moyen versé est de 946 €.



# **LES ACTIONS PROFESSION- NELLES**

## AU PLAN INTERNATIONAL

### COALITION FRANCAISE POUR LA DIVERSITE CULTURELLE

Les avancées de la mondialisation façon OMC ont suscité une mobilisation sans précédent des auteurs et défenseurs du droit souverain des Etats d'adopter leurs propres politiques culturelles. L'initiative française, à laquelle la Scam s'est associée dès le début, est à l'origine de plus de 20 coalitions nationales, qui agissent de par le monde pour sensibiliser grand public et gouvernants. Le projet de convention pour la protection de la diversité des contenus culturels dont est saisi l'UNESCO suit son chemin, nourri par de nombreuses contributions dont pour la première fois en matière culturelle, celle de la commission européenne qui a reçu un mandat spécial de négociation des Etats membres. Deux réunions intergouvernementales d'experts se sont tenues en septembre 2004 et février 2005, une troisième est programmée prochainement, en vue de parvenir à un projet de Convention abouti pour être présenté lors de la Conférence générale d'octobre prochain. Mais la Convention ne verra le jour que si le projet continue à être porté avec résolution par la société civile, pour faire pièce à l'obstruction méthodique des Etats-Unis, soutenus fidèlement par l'Australie et à un degré moindre par le Japon et l'Indonésie notamment.

### CISAC

La Cisac (confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) a fait peau neuve au Congrès de Séoul de décembre 2004 : destinées à mettre les auteurs en situation de faire entendre leur voix alors que les grands intérêts industriels et commerciaux mènent le bal de la mondialisation, les réformes qui viennent d'être actées ne sont que la première étape d'un processus destiné à renforcer l'efficacité de l'organisation. Il s'agit d'institutionnaliser le rôle des auteurs en son sein et de ménager une place aux sociétés de tous les continents ainsi qu'aux différents répertoires et aux sociétés les plus modestes. L'avenir permettra d'apprécier si les objectifs d'ouverture sont bien atteints. A cette occasion, la Scam a passé le relais à la SACD qui, avec la Sacem, représente désormais les sociétés d'auteurs françaises dans les instances dirigeantes. Naturellement, la Scam participe aux commissions techniques et groupes de travail intéressant ses répertoires.

### GESAC ET AIDAA

Ces deux organismes de lobbying dont la Scam est membre sont sur la brèche de manière ininterrompue auprès des instances européennes. Après la « directive contrefaçon » adoptée courant 2004, nos représentants bataillent notamment sur la proposition de directive sur les services et sur la future proposition de directive sur la gestion collective. Le premier de ces textes (« Directive Bolkestein ») envisage de légiférer sur un ensemble d'activités de services, et notamment le secteur audiovisuel et celui de la gestion collective dont la spécificité serait ainsi laminée sous les assauts du libéralisme, alors qu'au niveau mondial, la résistance aux engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC s'organise sur ce même terrain... Il s'agit donc pour nous de « sortir » ces deux secteurs du champ de la directive, préoccupations qui paraissent avoir alerté nos gouvernants et peut-être conduit le président de la commission à modérer ses ambitions. La seconde directive viendrait s'ajouter aux innombrables textes déjà intervenus dans le domaine du droit d'auteur, pour assigner aux sociétés de gestion collective un rôle réducteur centré sur la délivrance d'autorisations au meilleur prix et des règles bien précises de fonctionnement, dans une perspective concurrentielle risquant fort, à terme, de peser sur le niveau de protection des droits des créateurs.

## LES ACTIONS PROFESSIONNELLES

### **ISAN (INTERNATIONAL STANDARD AUDIOVISUAL NUMBER)**

Début décembre 2004, la Scam a participé en tant que membre fondateur, aux côtés de la SACD, de l'Arp (association des réalisateurs et des producteurs), de l'Angoa et de la Procirep, au conseil d'administration inaugural de la première agence régionale Isan au monde, chargée d'attribuer aux œuvres audiovisuelles des numéros d'identification intangibles quel que soit le format d'exploitation, en vue d'assurer la maîtrise de leur circulation et leur intégrité. Cette agence, qui fonctionne depuis le 1er janvier 2005, fait l'objet d'une vaste campagne de communication et de présentation auprès des diffuseurs et des producteurs soucieux de préserver leurs fonds. Pour l'année de démarrage, il en coûtera 0,60€ par numéro Isan attribué à une œuvre préexistante ; toute nouvelle œuvre produite à compter du 1er janvier 2005 sera facturée 7€ le numéro ([www.france-isan.org](http://www.france-isan.org)).

### **IDA (INTERNATIONAL DATABASE AUDIOVISUAL)**

La base internationale IDA relative aux œuvres audiovisuelles a pris un nouvel élan et activé sa rénovation. Comités techniques et de gestion se réunissent très régulièrement pour avancer sur les aspects informatiques, techniques (définition d'un glossaire) et qualitatifs (définitions d'une charte de qualité). Sa cohérence avec les bases –y compris audiovisuelles– développées au sein de la Cisac est une préoccupation constante et un groupe de travail est constitué pour y œuvrer. La consolidation de la base nécessite également une mise à niveau importante au sein de chaque société partenaire, tâche à laquelle la Scam s'attelle dès 2005.

## AU PLAN NATIONAL

### LA DÉFENSE DU DROIT

La Scam est partie prenante de nombreuses instances consultatives, groupes de travail et actions visant à sauvegarder et promouvoir le droit d'auteur. Parmi les faits plus marquants sur la période considérée :

1/ La mission sur la lutte contre la contrefaçon confiée au groupe de réflexion « Berbinau-Chantepie » constitué par les pouvoirs publics aux lendemains du rapport du même nom se poursuit très activement. La **lutte contre le piratage et la contrefaçon** s'organise désormais dans le secteur audiovisuel et l'année 2004 a été l'occasion d'ouvrir, sous la houlette des pouvoirs publics, des discussions entre représentants des ayants droit et FAI (fournisseurs d'accès à Internet) : dès janvier, les ayants droit ont ainsi proposé une plateforme commune d'actions pour lutter contre la contrefaçon numérique, qui intègre des opérations de sensibilisation du jeune public et des enseignants dans le cadre de dispositifs pilotés par le CNC. Pour autant, la vigilance reste de mise ; la prochaine transposition de la directive sur la contrefaçon qui sera peut-être fusionnée avec celle concernant l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, est toujours d'actualité depuis 2001, sous l'autorité de trois ministres de la culture différents. L'énorme retard de transposition de ce dernier texte témoigne des difficultés jalonnant le parcours : demandes de nouvelles exceptions des bibliothèques, du monde de l'enseignement et de la recherche ; pressions des éditeurs de presse en faveur d'une cession automatique des droits d'auteur des journalistes ; pressions des industriels pour remettre en cause le droit de copie privée au profit de l'introduction de mesures techniques permettant de maîtriser l'usage de l'œuvre, à leur discrétion exclusivement...

2/ C'est pour contrer ces risques d'amendements, mais aussi pour, enfin, débloquer les droits de reprographie des journalistes de la presse grand public gelés depuis 1997 au CFC du fait de l'inertie des éditeurs, que les **Assises de la Création salariée** ont, avec l'appui de la Scam, poursuivi leur action de sensibilisation des responsables politiques, dans la perspective des prochaines échéances parlementaires. Le Clic (comité de liaison des industries culturelles) a mobilisé toute son énergie pour arracher, début 2005, du ministère de l'Education nationale une **Déclaration commune** (avec le ministère de la culture) **sur l'utilisation des œuvres et autres objets protégés par la propriété littéraire et artistique à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche**, laquelle devrait favoriser la conclusion d'accords sectoriels actant pour la première fois en France l'usage payant des œuvres dans le domaine scolaire et universitaire : avancée essentielle pour la reconnaissance des droits exclusifs des auteurs même si elle est symbolique en termes de rémunération.

3/ Le **CSPLA** (conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique) a été renouvelé pour cinq ans et la Scam y est présente dans deux commissions spéciales consacrées l'une à la distribution des œuvres sur Internet, l'autre aux aspects juridiques des œuvres multimédia, sans compter une compétence consultative générale exercée dans le cadre des séances plénières.

## NEGOCIATIONS AVEC LES UTILISATEURS DU REPERTOIRE

La Scam est très impliquée avec les autres sociétés d'auteurs dans une intense activité de réflexion et négociation de contrats généraux, pour autoriser, outre les modes d'exploitation devenus désormais classiques, et à titre expérimental souvent, les exploitations diversifiées que permettent les nouvelles technologies.

Des contrats ont ainsi été conclus avec les **portails généralistes** que sont le Club Internet ou Yahoo, tandis que les discussions se poursuivent avec d'autres. Les nouvelles offres couplant **télévision par ADSL et Internet** viennent de donner lieu à la signature d'un premier contrat avec Free, qui sera suivi de près par TPSL et Canalsatdsl. De la même manière, les modèles contractuels sont désormais bien établis pour la **diffusion en flux continu sur le net**, les contacts sont avancés et l'année 2005 marquera la concrétisation d'une série d'accords régularisant l'autorisation d'exploiter notre répertoire par les radio et télédiffuseurs ayant ouvert des sites généralistes ou lancé des web programmes. **Ecoute ou visualisation à la demande, vidéo à la demande, offres sur la téléphonie mobile...** : nos interlocuteurs sont ici MaLigneTV, 9 Telecom et enfin Orange, premier opérateur de téléphonie mobile en France.

Autre temps fort: la négociation d'un avenant (dont la signature est proche) au protocole général liant les sociétés d'auteurs à **l'INA** depuis 1997, riche en nouveautés appréciables pour nos auteurs. Pour la première fois, un accord acte les tarifs et assiette de rémunération applicables à l'édition (par l'INA) d'œuvres sur supports VHS et DVD, aux conditions que la Scam s'est employée depuis quelque trois ans à négocier âprement avec les syndicats professionnels de producteurs et d'éditeurs. L'INA est par ailleurs autorisé à exploiter, par lui-même ou par mise à disposition de tiers, les archives du service public dont il a hérité ou pour lesquelles il est habilité à intervenir depuis 2000, selon les modalités les plus diversifiées envisagées précédemment. Le fait notable est l'application à l'INA des conditions contractuelles et financières élaborées entre sociétés d'auteurs. Quant aux exploitations en secteur culturel, une valorisation supplémentaire accrue a été obtenue par la Scam au bénéfice des œuvres concernées par cette exploitation, qu'une documentation adéquate permettra d'identifier. C'est le point sans doute le plus attendu de beaucoup de nos membres: l'avenant stipule expressément l'engagement pris par l'INA, sur demande expresse de la Scam, de remettre aux sociétés la documentation, en temps réel et de qualité, afférente à ses actes d'exploitation, au plus près de leur réalisation. Ainsi, les auteurs pourront-ils être informés de la vente ou de la mise à disposition de leurs œuvres dès la préfacturation par l'INA.

Enfin, les nouvelles technologies permettent de donner aux œuvres une nouvelle chance d'être découvertes et appréciées par des publics fragmentés mais non moins avertis et pointus. C'est ainsi que la Scam a dû s'adapter pour répondre à la demande des premiers **opérateurs de plateformes numériques** ciblées sur la distribution du documentaire auprès du grand public ou dans des réseaux alternatifs constitués par des salles spécialement équipées; là encore, 2005 se traduira pour la Scam par la conclusion d'accords autorisant la visualisation, le téléchargement ou le gravage à la demande d'œuvres documentaires ou de reportages.

## **ACTIONS EN FAVEUR DE LA RELATION AVEC LES AUTEURS**

### **L'information pratique**

La Lettre de la Scam s'est enrichie d'un supplément pratique. Des fiches juridiques traitent désormais d'un sujet précis d'une manière exhaustive et vulgarisatrice (le droit à l'image, l'AGESSA, la répartition des droits...). Ces fiches répondent à des questions régulièrement posées par des auteurs. Elles peuvent être conservées par chacun afin d'être consultées en cas de besoin.

### **La mise en place d'un service Relations auteurs**

Toujours soucieuse d'améliorer le service rendu aux auteurs, la Scam a mis en place une structure « relations auteurs ». Sa mission est de répondre aux diverses questions des auteurs et de les aider dans leurs démarches d'adhésion, de déclarations, de réclamations... Ce service a également pour mission d'assurer une veille active sur les nouveaux genres du documentaire et sur les nouveaux modes d'exploitation mais aussi d'analyser les programmes afin de contacter les nouveaux auteurs et leur faire découvrir les services de la Scam.

### **Le développement de la communication électronique**

En votant l'extension du vote par correspondance, l'assemblée générale de mars 2004 a accéléré la mise en place d'un service extranet faisant de la Scam, la première société d'auteurs à permettre à l'ensemble de ses membres de voter par correspondance postale ET par voie électronique.

Ce service extranet permet aux auteurs, via une procédure sécurisée sur internet, de voter aux assemblées générales mais aussi de consulter leurs données personnelles. Depuis mai 2004, les auteurs peuvent ainsi vérifier et le cas échéant modifier, leurs coordonnées postales, téléphoniques et bancaires, permettant à la Scam de prendre en compte les corrections en temps réel.

Depuis septembre 2004, les auteurs peuvent également consulter leurs relevés de droits. Dès que les virements bancaires sont effectués par la Scam, les relevés sont accessibles électroniquement.

Ce service permet par ailleurs aux auteurs d'imprimer eux-mêmes des copies de leurs relevés en fonction de leurs besoins. Ce service ne se substitue pas à l'envoi des relevés papier, il est complémentaire.

A terme, d'autres services seront proposés via cet extranet, telles les demandes d'avances de droits ou la consultation des diverses exploitations des œuvres. De plus, la convivialité de la navigation sera améliorée dans les prochains mois.

Parallèlement à La Lettre de la Scam et au site internet, la Scam a mis en place en 2004, une lettre d'information électronique mensuelle, nommée Zoom. Zoom est gratuite et pour la recevoir sur votre écran d'ordinateur, vous devez vous abonner sur le site [www.scam.fr](http://www.scam.fr), rubrique actualité > newsletter. Vous recevrez ainsi, chaque mois, l'actualité de la société : communiqués de presse, informations pratiques et juridiques, invitations aux manifestations culturelles (festivals, salon, projections...), appels à candidatures pour les bourses...

## LES ACTIONS PROFESSIONNELLES

### **Maintenir le dialogue**

En 2004, la Scam a organisé plusieurs réunions d'information et de dialogue à Paris, en province et à Bruxelles.

La Scam a donc renouvelé ces rendez-vous en 2005 à Biarritz, Bordeaux, Lille, Marseille, Nancy, Rennes, Strasbourg... Ces rencontres répondent indéniablement à une attente et seront maintenues. Parallèlement à ces réunions qui avaient essentiellement pour objet la réforme du mode de répartition, la Scam a également consulté les auteurs sur un dossier qui les concerne directement, celui de leur retraite. Un sondage a été adressé à l'ensemble des membres. Depuis longtemps, le système de retraite des auteurs devait être rénové. Le gouvernement s'y est engagé. Grâce à la ténacité de Michel Fansten, le chantier a abouti. Les auteurs consultés par la Scam ont marqué massivement leur souhait d'être associés à ce nouveau régime auquel les producteurs participeront financièrement. La Scam travaille actuellement avec l'Ircec pour l'intégration de ses membres dans les systèmes existant actuellement pour d'autres catégories d'auteurs et artistes.

### **Faciliter la vie professionnelle des auteurs**

Au-delà de son activité de conseil, notamment en matière juridique (les modèles de contrats sont disponibles sur le site [www.scam.fr](http://www.scam.fr)), la Scam mène une action culturelle intense en faveur de la création.

L'une des premières réalisations souhaitées par le conseil d'administration lors de l'installation Avenue Vélasquez, a été la création d'une salle de projection de haute qualité technique où les auteurs pourraient présenter leurs œuvres pour une somme symbolique. Aujourd'hui le succès de la salle n'est plus à démontrer, il faut malheureusement compter un délai de deux mois pour obtenir une date. La Scam met à disposition des membres, à des conditions tarifaires avantageuses, une salle d'une centaine de places, un régisseur et 300 cartons d'invitation. En 2004, 116 projections et/ou réunions ont été organisées par les auteurs dans leur maison.

55

# LA GESTION DE LA SCAM

**UN EXCÉDENT DE GESTION DE 195 284 EUROS.  
DES CHARGES BRUTES EN DIMINUTION DE PRÈS DE 2 %.  
UNE BAISSSE DE 10 % DES PRODUITS FINANCIERS.**

## LE COÛT NET DE LA GESTION EN 2004

**Tableau du rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice**

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	au 31/12/2004	au 31/12/2003	évolution
<b>charges brutes de l'exercice</b>	<b>10 401 512</b>	<b>10 591 291</b>	<b>-1,8 %</b>
- transferts de charges à étaler			
- valeur nette comptable des actifs cédés			
<b>charges propres à l'exercice</b>	<b>10 401 512</b>	<b>10 591 291</b>	<b>-1,8 %</b>
- quote part des frais de fonctionnement de l'action culturelle	0	0	
<b>charges nettes</b>	<b>10 401 512</b>	<b>10 591 291</b>	<b>-1,8 %</b>
- ressources financières	-2 025 270	-2 250 400	-10,0 %
<b>solde des charges nettes des ressources financières</b>	<b>8 376 242</b>	<b>8 340 891</b>	<b>0,4 %</b>
- ressources diverses	-420 489	-1 244 188	-66,2 %
+ résultat de l'exercice	195 284	1 001 193	-80,5 %
<b>prélèvements comptabilisés en produits</b>	<b>8 151 037</b>	<b>8 097 896</b>	<b>0,7 %</b>
<b>perception de l'exercice</b>	<b>58 405 066</b>	<b>58 158 103</b>	<b>0,4 %</b>
<b>taux du coût de gestion</b>	<b>13,96 %</b>	<b>13,92 %</b>	

L'année 2004 se termine pour la Scam avec **un excédent de gestion de 195 283,84 €** (voir détail des comptes en annexe 1 pages 2, 3 et 4).

Le taux du coût de gestion pour l'année 2004 a très légèrement progressé (+ 0,04 points) par rapport à l'année précédente du fait de la baisse du montant des produits financiers liée à la détérioration générale des marchés monétaires.

**L'ensemble des charges d'exploitation a diminué de 2,5 %**, soit une baisse de près de 5 % en deux ans. Les charges liées au personnel (+ 1,8 %) et la dotation aux amortissements (+ 38,8 %) ont augmenté.

L'augmentation des amortissements est le résultat de notre politique d'investissement sur nos développements informatiques pour moderniser la chaîne de répartition.

**Les charges financières ont diminué de 22 %** et nos charges exceptionnelles ont fortement augmenté par la résolution de litiges salariaux et fournisseurs dont les reprises de provision ont été faites en produits exceptionnels.

La baisse des taux sur les placements ainsi que le maintien des répartitions au niveau historique de l'année 2003 ont entraîné **une baisse importante des produits financiers** de la Scam pour l'année 2003 (- 10 %).

Le taux moyen des placements réalisés par la société a été de **2,19 % en 2004**. En 2003 ce taux était de 2,47 %.

Ce taux est supérieur aux taux courants du marché monétaire (EONIA Capitalisé : 2,09 %, taux sur moyenne des fonds de trésorerie régulière : 1,85 %), traduisant une saine gestion des sommes placées par la société.

La diminution de nos autres produits est essentiellement due à la baisse des remboursements de charges dans le cadre de notre mandat de gestion de la société Reprobél en Belgique (- 76 %). Elle est la contrepartie de la baisse des charges du fait de la fin de ce mandat et du transfert d'une partie de ces dernières à la société Reprobél.

## Retenues statutaires 2004

### Audiovisuel

<b>chaînes de télévision</b>	
diffusion hertziennes, par câble et par satellite	13 %
<b>copie privée</b>	<b>13 %</b>
<b>autres</b>	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits d'exploitation cinématographique	10 %
droits de reproduction des vidéogrammes	3 %

### Sonore

<b>radios</b>	<b>13 %</b>
<b>copie privée</b>	<b>13 %</b>
<b>autres</b>	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques et ventes (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction des phonogrammes	3 %
primes d'inédit	3 %
conventions individuelles	3 %

### Écrit

<b>droit de reproduction presse</b>	<b>12 %</b>
<b>droits de récitation publique</b>	<b>5 %</b>
<b>droits de reprographie (photocopie)</b>	<b>3 %</b>
<b>droits d'édition et de traduction</b>	<b>3 %</b>

### Multimédia

<b>droits de reproduction et de représentation d'œuvres journalistiques *</b>	<b>9,5 %</b>
<b>droits de reproduction sites web</b>	<b>5 %</b>
<b>droits de reproduction cédérom</b>	<b>5 %</b>

\* sur supports et réseaux multimédias

## Retenues des sociétés d'auteurs avant reversement à la Scam (\*)

(\*) Aucune retenue n'est pratiquée sur les contrats généraux communs.

### SACD

<b>exploitation télévisuelle</b>	
copie privée	7 %
œuvres littéraires adaptées	7 % et/ou 11 %
<b>représentation publique</b>	
récitations et lectures publiques	9 % ou 13 %

### SACEM

<b>exploitation radiophonique</b>	
récepteurs publics radio	22,50 %
<b>exploitation télévisuelle</b>	
récepteurs publics télévision	22,50 %

### SDRM

<b>exploitation multimédia</b>	
frais sur les encaissements sites web et cédérom	3 %
<b>exploitation radiophonique</b>	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
prélèvements sur les radios locales privées	19 %
<b>exploitation télévisuelle</b>	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
<b>exploitation vidéographique et phonographique</b>	
frais sur les encaissements copie privée et vidéo	9,37 %
frais sur les encaissements copie privée et phono	12,37 %

# SCAM BELGIQUE

L'année 2004 a été une excellente année pour la Scam en Belgique.

## **1/ SUR LE PLAN DES PERCEPTIONS – ENCAISSEMENTS – RÉPARTITIONS - ADHÉSIONS**

Les encaissements au cours de l'année 2004 sont nettement supérieurs à ceux de l'année 2003 avec 2 861 244 € de perceptions pour l'audiovisuel, contre 1 804 697 €, au cours de l'année 2003 (+ 58,5 %).

En reprographie, la somme de 960 564 € a été perçue, en commun avec la SACD contre 643 237 € au cours de l'année 2003 (+ 49,3 %).

La somme de 1 332 583 € a été répartie aux auteurs au cours de l'année 2004 contre 1 205 463 € en 2003 (+ 10,5 %).

La délégation belge de la Scam comptabilise 124 nouvelles adhésions, contre 95 en 2003.

## **2/ SUR LE PLAN EXTERNE**

### **a. Le Câble**

L'accord avec les cablôdistributeurs a pu être finalisé et est rentré en vigueur au cours de l'année 2004. Cet accord a permis d'obtenir des compléments sur les sommes versées de plus de 25 % depuis les années 1996. Le passé a donc été intégralement régularisé au cours de cette année 2004 contribuant aux bonnes perceptions.

### **b. La copie privée**

En 2003, le barème de répartition a été approuvé par le ministre de l'Economie. Le partage intersocial, très en retard, a donc été relancé en 2004. Près de 1 M€ a été encaissé par la Scam. Ceci reflète un important travail fait au sein d'Auvibel pour accélérer les répartitions et libérer les sommes en attentes. D'importants compléments devraient encore nous parvenir au cours de l'année 2005.

### **c. Reprographie**

Reprobel a perçu au cours de l'année 2004 près de 15,85 M€. Il s'agit de la seconde meilleure année de perception de Reprobel. Ces sommes seront réparties au cours de l'année 2005. En 2004, la Scam a réparti 364 925 €.

### **d. Renouvellement des contrats – télévision**

Un nouveau contrat avec RTL a pu être finalisé. Une négociation très importante est en cours depuis plusieurs années avec la RTBF qui a fortement augmenté son usage du répertoire Scam. Des offres ont été échangées mais les parties sont encore assez éloignées au plan financier. Les négociations financières avec Be TV (ex canal+ Belgique) sont achevées, le contrat est en cours de rédaction. De même, un accord financier a été trouvé avec VT4, le contrat est également en cours de rédaction. Avec VTM, les discussions progressent vers un accord satisfaisant.

### **e. Prêt public**

Un arrêté Royal du 25 avril 2004 a été adopté par le gouvernement belge, fixant les tarifs suivants :

– 1 € par an et par personne majeure inscrite dans les institutions de prêt

– 0,5 € par an et par personne mineure inscrite dans les institutions de prêt

Il est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La clé de répartition des rémunérations entre auteurs et éditeurs vient d'être adoptée par le législateur tout récemment, accordant aux auteurs 70 % et aux éditeurs 30 %.

Il semblerait qu'un accord entre les éditeurs et les auteurs soit intervenu pour qu'Auvibel et Reprobel soient désignées comme sociétés assurant la perception et la répartition.

#### **f. Transposition de la directive européenne relative à la Société de l'information du 22 mai 2001**

La Scam a joué un rôle extrêmement actif dans le débat sur la transposition de cette directive. La sauvegarde des acquis en matière de copie privée et de reprographie était au cœur des débats, très violents.

Il est à craindre un éclatement durable du front des ayants droit, du fait d'un rapprochement entre l'industrie musicale (IFPI) et les industriels important les appareils et les supports permettant la copie.

Le débat sur le droit d'auteur dans la Société de l'internet va se poursuivre, car en pratique le compromis trouvé par le législateur sur les questions les plus sensibles a été de renvoyer le dossier aux arbitrages futurs du gouvernement fédéral.

### **3/ SUR LE PLAN INTERNE**

Les principaux chantiers aboutis visant à améliorer les services proposés sont les suivants :

- expérimentation de la nouvelle organisation ;
- développement des actions vers la Flandre et le Nord de l'Europe ;
- travail approfondi sur les données de documentation concernant les auteurs et les œuvres ;
- accélération de la réforme de la communication,
- intégration dans les services de la nouvelle base de données des auteurs.

Une enquête de satisfaction a été adressée aux auteurs membres de la Scam. Les résultats obtenus sont très positifs, une large majorité des auteurs interrogés étant globalement très satisfaits des services de la délégation belge de la Scam.

### **4/ COMITÉ BELGE**

Développement très positif des programmes d'action culturelle et notamment des bourses aux auteurs et des actions multiples au sein des divers festivals. Le Comité et Frédéric Young ont aussi activement représenté la Scam dans les intenses débats de politique culturelle qui ont été lancés en Belgique francophone (Missions du Service public de l'Audiovisuel, Etats généraux de la Culture, Coalition belge francophone pour la Diversité culturelle).

# Scam\*

## **FRANCE**

5, Avenue Velasquez  
75008 Paris  
Tél. 01 56 69 58 58  
Fax 01 56 69 58 59  
communication@scam.fr  
<http://www.scam.fr>

## **BELGIQUE**

Rue du Prince Royal, 87  
1050 Bruxelles  
Tél. (2) 551 03 20  
Fax (2) 551 03 25  
infos@scam.be  
<http://www.scam.be>

## **CANADA**

Bureau 202  
4446 Boulevard Saint Laurent  
Montréal PQ H2W 1Z5  
Tél. (514) 738 88 77  
Fax (514) 342 46 15  
e.schlittler@sympatico.ca  
<http://www.scam.ca>